

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Lors de l'assemblée régulière du 6 juillet 2020 de la municipalité du Lac-Poulin, Benoît Dancause a donné avis de motion qu'il soumettra, lors d'une prochaine séance, le règlement no 150-20 règlement modifiant le Règlement 149-20 concernant l'aménagement d'un fossé de drainage. Un projet de règlement a été présenté séance tenante.

Copie certifiée conforme
Le 27 juillet 2020



Annie Lapointe, Directrice générale et secrétaire-trésorière
